

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B297-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B297

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_05 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Gréasque

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_24

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Approbation de l'avenant N°1_2015_05 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Gréasque

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_05 du contrat de la commune de Gréasque.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_05 de la commune de Gréasque.

Lors de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2015 dans sa délibération n°3, la commune de Gréasque **ne modifie pas** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_05 de la commune de Gréasque est annexé à ce rapport. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix maintient une participation de **9 405 000 €** par voie de fonds de concours à la commune de Gréasque pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n°3 de la commune de Gréasque en date du 29 juin 2015,

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de Gréasque ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°05_Gréasque



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015

Délibération n°2015_B129

(vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de Gréasque, signé en date du 7/11/2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune de Gréasque représentée par son maire, Michel RUIZ dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal n°3 en date du 29 juin 2015.

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_Le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune de Gréasque et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat. »

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de Gréasque la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

• VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

L'objectif du programme est de poursuivre les travaux récurrents sur la voirie communale en les planifiant jusqu'en 2020. Les opérations d'aménagement urbain portent sur la requalification des espaces publics du centre-village.

• HABITAT

Pas d'opération prévue.

• EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE

L'objectif est à la fois de repenser certains équipements publics qui doivent être requalifiés, agrandis ou déplacés pour une plus grande fonctionnalité (ateliers des services techniques notamment) et de créer de nouveaux équipements de façon à conforter le pôle scolaire situé dans le prolongement du vieux village (restaurant scolaire et extension de l'école élémentaire).

• REHABILITATION PATRIMOINE

L'objectif est de poursuivre la réhabilitation du patrimoine historique du village (Château, Presbytère et ancien puits de mine).

- **EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES**

L'objectif est d'établir un pôle sportif autour du stade de Gréasque en construisant un nouveau gymnase et un club house pour le tennis.

- **AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

L'objectif est de mettre en œuvre le plan d'actions de l'agenda 21 et du plan paysage. Il s'agit aussi de mettre en place des projets de jardins partagés.

- **EQUIPEMENTS CULTURELS**

L'objectif est double, il vise à rénover et valoriser les équipements existants tout en développant l'offre culturelle et de loisirs, mais aussi l'attractivité touristique à une échelle plus large, au travers d'un projet de Parc-Musée au puits Hély d'Oissel.

- **PARKING**

L'objectif est de développer l'offre de parkings dans le centre du village et dans certains quartiers en créant notamment un parking souterrain.

- **PISTE CYCLABLE**

Deux programmes distincts seront mis en œuvre pendant la durée du contrat.

- **EAU / ASSAINISSEMENT**

L'objectif est de réaliser des travaux d'extension et de recalibrage du réseau d'eaux pluviales.

- **ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE**

L'objectif est de poursuivre les travaux de réhabilitation de l'éclairage public, de créer un réseau de vidéo-protection et un réseau de fibre optique.

- **ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC**

L'objectif est d'acquérir un véhicule électrique dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules dédiés aux services municipaux.

- **ACCESSIBILITE**

L'objectif est de se conformer au cadre légal (Ad'AP) en planifiant les travaux de mise en accessibilité jusqu'en 2019.

- **RISQUES MAJEURS**

L'objectif est de créer des équipements visant à réduire le risque d'inondation (bassins de rétention notamment) et à mieux organiser la prévention du risque de feux de forêt.

- **DIVERS**

L'objectif principal est de poursuivre l'équipement des services techniques.

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de **9 405 000 €** correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune de Gréasque et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des

fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;

le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 7 novembre 2014.

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le [REDACTED]

Maryse JOISSAINS MASSINI
Président de

La Communauté du Pays d'Aix
vu la délibération n°2015_B en date du 9 avril 2015

Fait à GREASQUE

Le [REDACTED]

Michel RUIZ
Maire de

La Commune de Gréasque

CONTRAT COMMUNE DE GREASQUE

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COÛT GLOBAL DES OPERATIONS					MONTANT HT		% FDC	TOTALS FDC			
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020					
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	2 000 000	Travaux récurrents de voirie (chemins et voies communales)	40 177 €	120 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	39 823 €	500 000 €	50%	250 000 €		
		Requalification du Cours Ferrer (CD*)		23 000 €	350 000 €	427 000 €					800 000 €	20%	160 000 €	
		Requalification des espaces publics du centre village (CD*)					350 000 €				700 000 €	20%	140 000 €	
HABITAT		Agrandissement de la crèche				40 000 €	200 000 €					240 000 €	50%	120 000 €
		Acquisition foncière et aménagement des locaux des services techniques et du CCFP (CD*)		1 100 000 €	200 000 €		200 000 €				1 500 000 €	20%	300 000 €	
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	5 250 000	Extension école du stade et création restauration scolaire (CD*)		130 000 €	1 200 000 €	1 560 000 €				2 890 000 €	20%	578 000 €		
		Réhabilitation des locaux communaux		90 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €		50 000 €	340 000 €	50%	170 000 €		
		Réhabilitation du centre de loisirs					75 000 €		125 000 €	200 000 €	50%	100 000 €		
		Agrandissement du cinéâtre	5 000 €	64 000 €	11 000 €					80 000 €	50%	40 000 €		
REHABILITATION PATRIMOINE	800 000	Amenagement du château		80 000 €	50 000 €	46 170 €			200 000 €	300 000 €	50%	150 000 €		
		Réhabilitation du puits Hély d'Ossel	23 830 €	64 000 €	236 000 €					300 000 €	50%	150 000 €		
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES	3 846 000	Réhabilitation de l'ancien Presbytère		250 000 €					500 000 €	3 500 000 €	20%	700 000 €		
		Club house tennis (CD*)		96 000 €						96 000 €	50%	48 000 €		
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	250 000	Amenagement de jardins partagés		20 000 €			10 000 €		20 000 €	50 000 €	50%	25 000 €		
		Mise en œuvre d'un plan de paysage		16 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		20 000 €	100 000 €	50%	50 000 €		
		Mise en œuvre de l'agenda 21		16 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		20 000 €	100 000 €	50%	50 000 €		
EQUIPEMENTS CULTURELS	9 085 000	Création d'un pôle culturel et touristique sur le patrimoine industriel		25 000 €	25 000 €			450 000 €	2 000 000 €	9 000 000 €	50%	4 500 000 €		
		Amenagements locaux communaux pour les associations culturelles		3 110 €	46 890 €	25 000 €	25 000 €		35 000 €	500 000 €	50%	250 000 €		
PARKING	500 000	Création de parking /zones de stationnement		150 000 €					150 000 €	300 000 €	50%	150 000 €		
		Création de bandes et pistes cyclables		290 000 €	305 045 €	100 000 €	100 000 €			800 000 €	50%	400 000 €		
EAU / ASSAINISSEMENT	800 000	Extension, recalibrage du réseau pluvial		106 000 €				22 000 €		200 000 €	50%	100 000 €		
		Renouvellement de l'éclairage public			100 000 €	100 000 €	65 000 €			265 000 €	50%	132 500 €		
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	465 000	Travaux réseaux secs (fibre optique, vidéo protection)												
		Acquisition voiture électrique				28 000 €				28 000 €	50%	14 000 €		
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC	28 000	Programme accessibilité voirie, espaces et bâtiments publics		50 000 €	90 000 €			85 000 €		400 000 €	50%	200 000 €		
		Ascenseur marie			100 000 €					100 000 €	50%	50 000 €		
ACCESSIBILITE	500 000	Travaux divers (contre les risques inondations et feux de forêt)		25 000 €	200 000 €	150 000 €	125 000 €			500 000 €	50%	250 000 €		
		Acquisition de matériels et d'équipements techniques	83 838 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	26 162 €			200 000 €	50%	100 000 €		
RISQUES MAJEURS	500 000	Acquisition de véhicules (utilitaire, minibus...)		35 000 €			35 000 €			70 000 €	50%	35 000 €		
		TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE	160 910 €	2 641 890 €	3 272 045 €	3 443 170 €	3 483 162 €		7 147 823 €	24 594 000 €		9 405 000 €		
DIVERS	270 000	TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE	80 455 €	870 045 €	1 111 023 €	975 485 €	1 276 581 €		1 667 500 €	4 445 000 €		9 405 000 €		
		TOTAL DES FDC PAR ANNEE												

Montant total des investissements sur 2014/2020 : 24 594 000 €
 Coût d'objectif du Contrat : 9 405 000 €

*CD : Subvention attendue du Conseil Départemental

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_05 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Gréasque

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015